

1.1. Plan de zonage

général

Échelle : 1/11 000^{ème}

Amiens
amiens.fr



Contexte

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite parcellaire
- Bâti
- Surface en eau
- Canal ou ruisseau

Zonage

- UA : Centre ville historique (sud-ouest, Saint-Léon, est, cathédrale)
- UB : Tissu urbain de faubourg de la première couronne (Saint-Acheul, Saint-Martin, Henriette, Saint-Pierre)
- UC : Zone mixte à vocation dominante d'habitat individuel et collectif, qui accueille également des activités de type artisanal, commercial et tertiaire
- UD : Zone affectée aux établissements à usage artisanal ou d'entrepôt, ainsi qu'aux établissements tertiaires, commerciaux ou de services - compatibles avec la proximité de zone habitat
- UE : Zones d'établissements à usage industriel ou d'entrepôt, aux commerces et aux entreprises de transport
- UF : Grandes emprises d'équipements
- UV : Nouveaux villages anciens périphériques
- UR : Secteur de reconstruction / renouvellement urbain
- 1AUB : Zone d'extension à vocation dominante mixte Habitat/Activité - Boréala
- 1AUM : Zone d'extension à vocation dominante mixte Habitat/Activité - Renaucourt, Intercomm, Chemin du Rénouveau
- 2AU : Zone d'extension non équipée destinée à accueillir à moyen et long terme des projets
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Destinations des constructions et usage des sols

Mixité fonctionnelle

- Linéaire artisanal et commercial au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Linéaire actif au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme

Servitudes d'urbanisme particulières

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Servitude de localisation des voies et ouvrages au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) au titre de l'article L.151-6 du Code de l'urbanisme

Qualité urbaine, architecturale et environnementale

- Bâti ou ensemble bâti au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Bâti ou ensemble bâti au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Nature en ville et paysages

- Arbre remarquable au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Alignement d'arbre au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé en "cœur d'îlot" au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé des grandes résidences au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé des espaces publics au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé zone humide au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé zone humide "marais" au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Haie protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Chemin à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Intitulé	Surface (en m²)	Destinataire
1	Prolongement de la rue Luthien-Mollet	250,4	Ville d'Amiens
2	Création d'un accès aux hortillonnages	1 710,6	Amiens Métropole
3	Création d'un accès aux hortillonnages	3 313,3	Amiens Métropole
4	Création d'une aire de stockage de boues	1 847,9	Amiens Métropole
5	Création d'une assiette des écluses Victorine-Auger	1 708,2	Amiens Métropole
6	Prolongement de la rue Bar-Bar	1 977,3	Ville d'Amiens
7	Prolongement d'un ponton réservé aux modes actifs de déplacement	943,6	Ville d'Amiens
8	Création de passerelles entre les rues Luthien et Luthien	748	Ville d'Amiens
9	Mise en sécurité de la coupole archéologique de Saint-Acheul	31,6	Ville d'Amiens
10	Mise en sécurité d'un équipement ou aménagement lié au parc de la Hooche et au zoo	1 757,7	Ville d'Amiens
11	Élargissement du carrefour de la Croix Rompue pour la réalisation de pistes cyclables	270,3	Ville d'Amiens
12	Élargissement de la rue Lucien Sourin	1 706,8	Ville d'Amiens
13	Requalification des espaces publics rue Éloi Morel	94,6	Ville d'Amiens
14	Création de cheminement mode actif (piétons et vélos) dans le secteur du chemin du Rénouveau	18 337,7	Ville d'Amiens
15	Création d'un cheminement mode doux	135,5	Ville d'Amiens
16	Aménagement du square public	1 17,8	Ville d'Amiens
17	Élargissement de la rue Dorian	5 800,9	Ville d'Amiens

Liste des servitudes de localisation au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Intitulé	Surface (en m²)	Destinataire
1	Servitude de localisation pour réalisation d'une voie	10 653,4	Ville d'Amiens
2	Servitude de localisation pour réalisation d'un cheminement mode doux	4270,4	Ville d'Amiens